CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Domaine départemental de Marseilleveyre - Programme Européen Life Nature Life 16/NAT/FR/000593- Convention avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la mise en valeur du projet européen LIFE Nature Life 16 NAT/FR/000593, annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tout acte et documents afférents.

La recette d'un montant de 313 689 €sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée